



Invesco Funds Series 2

Invesco Global High Income Fund

10 juin 2011

Prospectus simplifié

Ce prospectus simplifié contient des informations clés sur le compartiment Invesco Global High Income Fund (le « Fonds ») qui appartient à la gamme Invesco Funds Series 2, FCP à compartiments constitué par contrat de fiducie en Irlande le 2 septembre 1992 et agréé en tant qu'OPCVM le 12 janvier 1994 par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») conformément à la Réglementation des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2003, telle qu'amendée. Les fonds suivants sont tous des compartiments d'Invesco Funds Series 2 : Invesco Bond Fund, Invesco Emerging Markets Bond Fund, Invesco Gilt Fund et Invesco Global High Income Fund.

Avant de prendre une décision d'investissement, nous conseillons aux investisseurs potentiels de consulter la version complète du prospectus en vigueur relatif à la gamme Invesco, laquelle comprend les Annexes A, B1-B5 et C datées du 26 novembre 2010 (le « Prospectus consolidé »).

Il énonce les droits et les obligations de l'investisseur, ainsi que le lien juridique avec le Fonds. Les termes et les expressions figurant dans le Prospectus consolidé ont la même signification dans le présent Prospectus simplifié, sauf mention contraire.

La devise de référence du Fonds est le dollar américain.

Objectif de gestion

Le Fonds se donne pour objectif de réaliser des rendements à long terme en investissant dans un choix de titres d'emprunt de pays développés et émergents tout en maintenant un rendement élevé.

Politique d'investissement

Le Gérant s'attachera à réaliser l'objectif d'investissement en investissant dans un portefeuille diversifié sur le plan géographique de titres d'emprunt assurant une répartition entre différentes grandes devises et échéances et constitué des types suivants de valeurs mobilières :

- (a) obligations et émissions obligataires des gouvernements, collectivités locales et pouvoirs publics dans le monde entier ;
- (b) obligations, effets et autres émissions obligataires de sociétés, garantis ou non (y compris des titres convertibles ou échangeables en actions) présentant une notation minimum inférieure à la catégorie investissement attribuée par une agence de notation reconnue, comme Moody's, Standard & Poor's ou Fitch, ou réputée d'une qualité équivalente de l'avis du Conseiller en placement ;
- (c) titres d'emprunt émis par des organismes publics internationaux, comme la Banque européenne d'investissement, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou tout autre organisme analogue présentant, de l'avis du Gérant et du Fiduciaire, une réputation équivalente. Ces titres d'emprunt seront essentiellement négociés ou traités sur tout Marché reconnu.

Le portefeuille sera investi en priorité en titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement (y compris collectivités locales et pouvoirs publics) de tout pays émergent et/ou de toute société opérant dans l'Union européenne ou aux États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suisse, Hong Kong et Singapour et/ou à l'intérieur de tout pays émergent et aura une base très large. Toutefois, la pondération exacte de l'exposition du Fonds variera en tant que de besoin suivant l'opinion du Gérant concernant les perspectives et conditions prépondérantes des marchés.

Non seulement le Gérant peut investir directement dans des titres d'emprunt émis par les gouvernements, les collectivités locales et les organismes publics, mais il peut aussi chercher à acquérir une exposition à de tels titres d'emprunt en investissant jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des obligations structurées, y compris des obligations adossées à des prêts, des obligations adossées à des dépôts et des obligations adossées à un échange de rendement total. Le Gérant aura recours à ces obligations structurées lorsqu'il sera impossible ou peu intéressant d'investir directement dans des titres d'emprunt émis par les gouvernements, les collectivités locales et les organismes publics, par exemple en raison de restrictions sur les entrées de capitaux étrangers. Les obligations structurées auront habituellement des échéances inférieures à 2 ans. Elles seront librement transmissibles et ne pourront être acquises par voie d'emprunt.

Le Fonds peut aussi investir dans des instruments dérivés, y compris les contrats d'échange sur défaut de crédit (à la fois en tant qu'acheteur et vendeur d'une protection), mais uniquement aux fins d'une gestion efficace du portefeuille.

Pour les objectifs du Fonds, le Gérant a défini les pays émergents comme tous les pays du monde autres que les membres de l'Union européenne, que le Gérant considère comme des pays développés, les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse, Hong Kong et Singapour.

Afin d'éviter toute ambiguïté, la Russie figure dans la définition des pays émergents. Un investissement dans des titres d'emprunt, des instruments de crédit ou autres investissements autorisés d'un émetteur situé en Russie peut être coté sur un Marché reconnu en et hors de Russie. À la date du présent Prospectus simplifié, les Marchés reconnus situés en Russie sont : le Moscow Interbank Currency Exchange (le « MICEX ») et le RTS Stock Exchange. Cependant, le Fonds n'investira dans le MICEX ou le RTS Stock Exchange qu'après que toutes les procédures appropriées aient été acceptées par le Fiduciaire. Il est prévu que l'investissement direct en Russie ne dépasse pas 15 % de la Valeur liquidative. Cependant, en fonction de l'avis du Gérant sur les perspectives et conditions de marché prédominantes et/ou sur la composition de tous indices de référence utiles par rapport à l'objectif d'investissement du Fonds, l'investissement direct en Russie peut être porté à 25 % de la Valeur liquidative ou à tout autre pourcentage supérieur à ce chiffre que le Gérant estimera approprié.

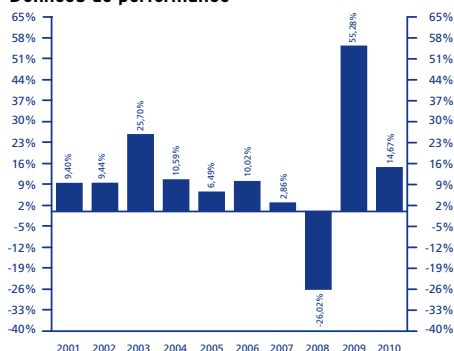
Profil de risque

La valeur des investissements et des revenus qui en découlent peut évoluer à la hausse comme à la baisse, ces évolutions pouvant être le résultat de fluctuations de change d'investissements présentant une exposition en devises. Les investisseurs risquent donc de ne pas récupérer l'intégralité du montant qu'ils ont initialement investi.

Les performances du Fonds peuvent souffrir des fluctuations des devises mondiales ou d'un redressement du dollar américain face à ces devises. La solvabilité des organisations avec lesquelles le Fonds investit ne saurait être garantie et les performances du Fonds peuvent souffrir de toute difficulté éventuelle. Le portefeuille du Fonds comporte dans une large proportion des obligations à rendement élevé, ce qui implique plus de risques pour le capital et le revenu des investisseurs que dans le cas d'un fonds investissant dans des obligations gouvernementales et des émissions sans risque. Le revenu dégagé de l'investissement peut varier en raison d'arrangements fiscaux divergents et de fluctuations des conditions de marché. Dans la mesure où ce fonds investit sur des marchés émergents, les investisseurs doivent être prêts à accepter un niveau de risque plus élevé que celui d'un fonds dont le mandat d'investissement est plus étendu. Seule une partie limitée du patrimoine doit être investie dans le Fonds. Le Fonds peut également investir directement en Russie, ce qui implique un risque important pour le capital investi.

Le Prospectus consolidé contient une description plus détaillée des facteurs de risque propres au Fonds.

Données de performance



Rendement moyen cumulé :

	Fonds
3 dernières années	13,77 %
5 dernières années	10,91 %
10 dernières années	11,83 %

Données calculées en fin d'exercice (chaque année au 30 novembre)

Avis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Source : Morningstar's Mid to Mid, non contribuable au 30/11/10 dans la devise du Fonds.

Les performances du Fonds font référence aux Parts de catégorie A. Les rendements sont calculés nets d'impôt et de frais mais les frais de souscription ou de rachat ne sont pas déduits.

Profil de l'investisseur type

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui recherchent l'appréciation de leur capital et/ou un revenu élevé sur une période de 5 à 10 ans et qui sont prêts à accepter tout risque concernant leur investissement ainsi qu'une volatilité accrue de la valeur de leurs placements.

Politique de distribution

A l'exception des Parts A (EUR Hgd), C (EUR Hgd), C (Cap) et I, le revenu net du Fonds sera intégralement distribué en vue d'obtenir le statut de distributeur au Royaume-Uni. Le Gérant n'entend pas demander le « statut de Parts de distribution » pour les Parts A-MD.

Les dates de distribution pour ce Fonds sont fixées aux 21 décembre et 21 juin de chaque année concernant les Parts A, B et C. Les distributions portant sur les Parts A-MD auront lieu le 21 de chaque mois.

Tous les revenus du Fonds, portant sur les Parts A, A-MD, B et C, après déduction des frais, seront en grande partie distribués aux Porteurs de ces catégories de Parts conformément à leur intérêt respectif. Si une quelconque catégorie de Parts est soumise à des frais de gestion inférieurs, les distributions relatives aux frais de gestion réduits seront cumulées et toutes les autres distributions seront imputées à l'achat de Parts de cette catégorie, sauf décision contraire des Porteurs de Parts. Toutes les distributions inférieures à 50 US\$ serviront automatiquement à l'achat de nouvelles Parts de la même catégorie.

La Catégorie de Parts A-MD sera une Catégorie de Parts de distribution à taux fixe. Le Gérant entend distribuer un revenu à taux fixe au titre de cette catégorie de Parts. Le conseiller en placement du Fonds concerné calculera une fois par an le rendement approprié sur la base des titres détenus dans le portefeuille et il utilisera ce rendement pour calculer le montant à distribuer tous les mois. Les investisseurs sont informés que si le rendement sera fixe, le taux de la distribution variera d'un mois à l'autre. Le rendement sera redéfini au moins une fois par an sur la base des conditions de marché. Dans le cadre des catégories de Parts de distribution à taux fixe la génération de revenu est prioritaire sur la croissance du capital, aussi tout ou partie des commissions et frais payables au Gérant (en sa qualité de Gérant, Distributeur mondial, Agent administratif et Agent de registre) attribuables aux catégories de Parts de distribution à taux fixe pourra-t-elle être imputée sur le capital des dites catégories afin que le revenu soit suffisant pour satisfaire aux paiements des distributions à taux fixe. Les investisseurs sont informés que cette imputation des frais entraînera une érosion du capital et limitera la croissance future de ces catégories de Parts. Les rapports annuels présenteront le détail des frais de gestion imputés sur le capital afin de gérer le niveau de revenu payé aux et/ou disponible pour les Porteurs de Parts des Parts de distribution à taux fixe. Dans des conditions extrêmes de marché, le rendement afférent à la distribution à taux fixe sera redéfini à la discrétion du Gérant afin de veiller à ce que les dividendes ne soient pas payés tant qu'ils ne sont pas couverts par le revenu des investissements sous-jacents. L'attention des investisseurs dans les catégories de Parts de distribution à taux fixe est attirée sur le fait que si ces Parts participeront au même pool d'actifs et supporteront les mêmes frais que les Parts « A », le montant de la distribution à taux fixe sera basé sur le rendement concerné estimé et peut être différent des distributions faites au titre des Parts « A » équivalentes. Si la distribution déclarée est inférieure au revenu réel reçu au titre de ces parts, l'excédent du revenu sera cumulé dans la valeur liquidative de la catégorie de Parts de distribution à taux fixe. Si la distribution déclarée est supérieure au revenu réel reçu, les dispositions précitées relatives à l'imputation d'une partie des frais au capital et/ou l'ajustement du rendement au titre des catégories de Parts de distribution à taux fixe s'appliqueront.

Aucune distribution ne sera versée eu égard aux Parts de catégorie A (EUR Hgd), C (EUR Hgd), C (Cap) ou I et tout revenu attribuable à l'une de ces catégories de Parts sera reflété dans la valeur liquidative par Part.

Commissions et frais

Frais de transaction à charge des Porteurs de Parts

L'investisseur n'est soumis à aucune commission initiale lors de l'acquisition de Parts B du Fonds. Des frais de rachat conditionnels pourront être dus. Si des Parts B sont rachetées dans un délai de 4 ans à compter de la date d'achat, le produit du rachat y afférent sera soumis à des frais de rachat conditionnels, tel que précisé dans le Prospectus consolidé.

La commission initiale maximum au titre de l'achat de Parts A, A (EUR Hgd), A-MD, C, C (EUR Hgd) et C (Cap.) (en tant que % de la valeur liquidative des Parts devant être achetées) ne dépassera pas 5,25 %.

Des frais de conversion de 1 % maximum peuvent s'appliquer aux échanges dans d'autres fonds de la gamme Invesco.

Les Parts de catégorie A, A (EUR Hgd), A-MD, C, C (EUR Hgd), C (Cap.) et I ne donnent lieu à aucun frais de rachat.

Frais d'exploitation annuels du Fonds

Commission de gestion :	Catégorie de Parts	A : 1,00 %	A (EUR Hgd) : 1,00 %	A-MD : 1,00 %	A (MD HK\$) : 1,00 %	A (MD EUR Hgd) : 1,00 %	B : 1,00 %	C (Cap.) : 0,75 %	C (EUR Hgd) : 0,75 %	C (Dis.) : 0,75 %	I : 0,00 %
Commission de distribution :	Catégorie de Parts	A : sans objet	A (EUR Hgd) : sans objet	A-MD : sans objet	A (MD HK\$) : sans objet	A (MD EUR Hgd) : sans objet	B : 1,00 %	C (Cap.) : sans objet	C (EUR Hgd) : sans objet	C (Dis.) : sans objet	I : sans objet
Frais administratifs* :	Catégorie de Parts	A : 0,27 %	A (EUR Hgd) : 0,27 %	A-MD : 0,27 %	A (MD HK\$) : 0,27 %	A (MD EUR Hgd) : 0,27 %	B : 0,20 %	C (Cap.) : 0,20 %	C (EUR Hgd) : 0,20 %	C (Dis.) : 0,20 %	I : 0,10 %
Commission de fiducie* :	Catégorie de Parts	A : 0,0075 %	A (EUR Hgd) : 0,0075 %	A-MD : 0,0075 %	A (MD HK\$) : 0,0075 %	A (MD EUR Hgd) : 0,0075 %	B : 0,0075 %	C (Cap.) : 0,0075 %	C (EUR Hgd) : 0,0075 %	C (Dis.) : 0,0075 %	I : 0,0075 %
Frais de garde et de services*** :	Catégorie de Parts	A : 0,001 % - 0,45 %	A (EUR Hgd) : 0,001 % - 0,45 %	A-MD : 0,001 % - 0,45 %	A (MD HK\$) : 0,001 % - 0,45 %	A (MD EUR Hgd) : 0,001 % - 0,45 %	B : 0,001 % - 0,45 %	C (Cap.) : 0,001 % - 0,45 %	C (EUR Hgd) : 0,001 % - 0,45 %	C (Dis.) : 0,001 % - 0,45 %	I : 0,001 % - 0,45 %
Ratio total des frais (TER)** :	Catégorie de Parts	A : 1,17 %	A (EUR Hgd) : 1,18 %	A-MD : 1,17 %	A (MD HK\$) : sans objet	A (MD EUR Hgd) : sans objet	B : 2,21 %	C (Cap.) : 0,93 %	C (EUR Hgd) : sans objet	C (Dis.) : 0,94 %	I : 0,02 %
Taux de rotation du portefeuille** :	148,65										
(calculé conformément à la note d'application 01/05)											
* (Maximum) ** (01/12/09 - 30/11/10) *** Le taux des frais prélevés par le Fiduciaire variera selon le pays dans lequel les actifs d'un Fonds sont détenus.											

Le Gérant, le Fiduciaire et leurs délégués sont habilités à récupérer sur les actifs du Fonds des débours raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions relatives au Fonds.



Fiscalité

Conformément aux dispositions figurant dans la section « Fiscalité - Irlande » du Prospectus consolidé, le Fonds est domicilié en Irlande à des fins fiscales, mais n'est pas assujéti à l'impôt irlandais sur le revenu et les plus-values. Cependant, un impôt peut survenir si le Porteur de Parts fait l'objet d'un « événement imposable ». Toutefois, aucun impôt ne frappera un porteur qui n'est pas Résident irlandais ou Résident habituel en Irlande pour autant qu'il ait présenté une Déclaration appropriée.

Il est recommandé aux Porteurs et investisseurs potentiels de consulter leur conseiller financier sur le volet fiscal de leurs participations dans le Fonds.

Publication des valeurs liquidatives

Les valeurs liquidatives sont actualisées quotidiennement et disponibles au siège social du Fonds et sur le site Internet d'Invesco (www.invesco.com). Les Porteurs de Hong Kong consulteront le site Internet www.invesco.com.hk.

En fonction de la réglementation locale, les valeurs liquidatives seront également publiées dans les quotidiens dont la liste figure à l'Annexe A du Prospectus consolidé.

Achat et vente de Parts**Jours ouvrables et Point de valorisation :**

Chaque Jour ouvrable en Irlande (tel que défini dans le Prospectus consolidé) est un jour de transaction. L'Heure limite de transaction est fixée à 10h00 (heure irlandaise) chaque Jour ouvrable. Le Point de valorisation est fixé à 10h00 (heure irlandaise) chaque Jour ouvrable ou à une autre ou d'autres heures, telles que définies par le Gestionnaire. A compter du 25 juillet 2011, ou de toute autre date antérieure ou postérieure que les Administrateurs pourront définir et communiquer aux Actionnaires, l'Heure limite de transaction et le Point de valorisation seront fixés à 12 heures (heure irlandaise) chaque Jour ouvrable. Pour les ordres passés auprès du Sous-distributeur et représentant de Hong Kong, l'Heure limite de transaction est fixée à 17h00 (heure de Hong Kong). Si elles sont acceptées, les demandes de souscription reçues avant l'Heure limite de transaction seront traitées en fonction de la valeur liquidative de la Part de la catégorie en question calculée sur la base du prochain Point de valorisation. Les demandes de souscription reçues après l'Heure limite de transaction seront traitées, si elles sont acceptées, au Point de valorisation qui suit l'Heure limite de transaction suivante.

Transactions :

Les demandes de souscription, de rachat et d'échange doivent être effectuées conformément aux instructions figurant dans le Prospectus consolidé par fax, par téléphone ou par écrit, à l'attention du Distributeur mondial à Dublin ou du Sous-distributeur à Hong Kong, tous les Jours ouvrables. Il n'est actuellement pas possible de procéder à des opérations par téléphone avec le Sous-distributeur de Hong Kong. Concernant la souscription de Parts, l'expression « par écrit » inclut les ordres envoyés par réseau SWIFT ou autre moyen électronique conformément aux instructions des investisseurs.

Souscription minimum :

Le montant minimum de souscription pour les Parts A, A-MD et B s'élève à 1 500 US\$ ou 1 500 EUR dans le cas des Parts A (EUR Hgd), à 250 000 US\$ ou 250 000 EUR pour les parts C (EUR Hgd) et dans le cas des Parts C et C(Cap.) et à 5 000 000 EUR dans le cas des Parts I (ou l'équivalent dans l'une des monnaies énumérées dans le document d'instructions standard). Il n'y a pas de participation minimum requise pour les Parts de catégorie A, A-MD, A (EUR Hgd) et B. La participation minimum requise pour les Parts C et C (Cap.) est de 50 000 USD ou 50 000 EUR pour les Parts C (EUR Hgd) et de 5 000 000 EUR pour les Parts I (ou l'équivalent dans l'une des monnaies énumérées dans le document d'instructions standard). La tranche minimum de souscription complémentaire s'élève à 500 000 EUR pour les Parts I. Le Gérant a toute latitude pour forcer le rachat de toute participation dont la valeur se situe en dessous de la participation minimale requise.

Autres informations importantes

Structure juridique :	FCP de droit irlandais autorisé en tant qu'OPCVM
Société de gestion, Promoteur, Distributeur mondial et Agent administratif :	Invesco Global Asset Management Limited, Registered Office, 1st floor, George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande
Agent administratif par délégation :	BNY Mellon Fund Services (Ireland) Limited, Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande
Conseiller en placements :	Invesco Advisors, Inc., 1166 Avenue of the Americas, New York, NY 10036, États-Unis d'Amérique
Autorité de contrôle :	Banque centrale d'Irlande, Block D Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2, Irlande
Fiduciaire :	BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited, Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande
Commissaire aux comptes :	PricewaterhouseCoopers, comptables agréés, One Spencer Dock, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande
Date de lancement :	12 janvier 1994

Le Prospectus consolidé ainsi que les rapports périodiques peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Invesco Global Asset Management Limited et de tous les distributeurs.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Invesco Global Asset Management Limited, George's Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Irlande

Téléphone : + 353 1 439 8100
Télécopie : + 353 1 439 8400
Courriel : queries@dub.invesco.com
Site Internet : www.invesco.com

Invesco Global Asset Management Limited opère sous le contrôle de la Banque centrale d'Irlande et appartient à Invesco Ltd.